

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008

Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-94-2
Séance du vendredi 5 septembre 2008

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 1/08 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif 2008.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 4/02 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Prévention Sociale et Médico-Sociale (Politique G01 G02 G03)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 4/05 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement en date du 24 juin 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☛ Accorde, dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 75 938 € aux associations telles que détaillées dans le rapport et listées ci-dessous :

- L'OREE - Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement- MULHOUSE – Renforcement du dispositif au sein des Prisons de Colmar et ENSISHEIM: 3 000 €
- LA PETITE OURSE : 25 000 €
- ACCORD 68 – La Licorne - Mulhouse: 10 000 €
- SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES - MULHOUSE/ COLMAR – Dispositif Sophia : 11 000 €
- ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS- COLMAR- Financement d'un poste d'animateur- responsable de projets : 5 000 €
- LOUFTIBUS – BERGHEIM : 1 000 €
- IL ETAIT UNE FOIS - ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE- MULHOUSE : 2 000€

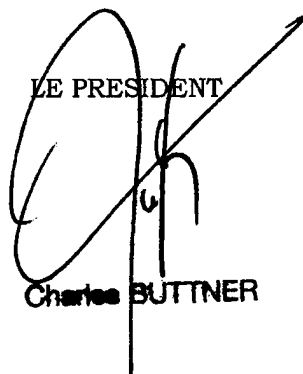
- ATELIER DE LA VIE- MULHOUSE : 1 000 €
- ACCUEILLIR LA VIE- WINTZENHEIM : 1 000 €
- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE- WITTENHEIM : 1 120 €
- ECOLES MATERNELLES DU CESC COLLEGE MOLIERE- COLMAR : 388 €
- ECOLE MATERNELLE LES LILAS DU CESC COLLEGE PFEFFEL- COLMAR : 1 000 €
- ECOLE MATERNELLE DIEPPE- COLLEGE BOURTZWILLER - MULHOUSE : 750 €
- ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL- COLLEGE JEAN MERMOZ- WITTELSHEIM : 480 €
- JEUKADO- Kaysersberg : 1 000 €
- ASSOCIATION POUR L'ENFANCE MULTI ACCUEIL LES GLYCINES- ALTKIRCH : 1 600 €
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON- SAUSHEIM : 1 500 €
- SOCIETE ST VINCENT DE PAUL CONSEIL LOCAL DE MULHOUSE & ENVIRONS: 3 500 €
- ADELE GLAUBITZ Inst. Saint André- Cernay – Organisation d'un spectacle son et lumière fin juin-début juillet 2008: 2 100 €
- AURORE- UNAFAM du HAUT- RHIN- Association de gestion d'établissements et structure d'accueil pour malades mentaux stabilisés-MULHOUSE : fonctionnement + mois du Cerveau : 3 500 €

☛ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2008 :

- Enveloppe 70236, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 61489, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 182, programme H012, nature 6574, chapitre 65, fonction 58
- Enveloppe 61491, programme G032, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 61490, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 61486, programme G022, nature 6574, chapitre 65, fonction 41
- Enveloppe 77571, programme G022, nature 65737, chapitre 65, fonction 41
- Enveloppe 83623, programme G022, nature 65734, chapitre 65, fonction 41

☛ Autorise le Président à signer les conventions et avenants sur le modèle des documents types approuvés en Commission Permanente du 11 mai 2007.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions